



8. Informations complémentaires

Ville d'Albi

Nom de l'association :

Locaux utilisés par l'association à titre annuel (exclusif ou non , permanent ou non) :

<i>Nature du local</i>	<i>Bâtiment entier (oui non)</i>	<i>Surface totale des locaux utilisés (m²)</i>	<i>Fréquence d'utilisation (permanent, jours / semaines ou % du temps ou période à préciser)</i>	<i>Adresse</i>	<i>Propriétaire (*)</i>	<i>Type occupation (location ou mise à disposition gratuite)</i>	<i>Valorisation annuelle en € (loyer ou coût estimé si mise à disposition gratuite)(**)</i>

(*) : indiquer si le local est propriété de l'association, de la ville, d'une autre institution ou d'un privé

(**) : coût réellement payé ou, pour les mises à dispositions gratuites, estimation du coût de location à reporter dans le comptes 861 du budget de l'association, partie 5 (méthode d'évaluation libre. A titre indicatif, le coût de location d'un bureau est compris entre 80 et 140€/m²/an (coût moyen des loyers constatés dans le Tarn) le coût de location d'un gymnase est de 12,92€/heure et un stade ou bases sportives 9,18€/heure (coût moyen en Occitanie), les coûts de location des principales salles de spectacles d'Albi sont de: Grand Théâtre 1000€/j, salle Haute 400€/j, théâtre des Lices 150€/j, Athanor 50€/j, Pratgraussals 150€/j , ferme de Pratgraussals 100 €/j, Mouline rdc 150€/j, Mouline étage 100€/j salle de spectacle de Cantepau 50€/j.

Merci de préciser si votre association a bénéficié en 2019 de mise à disposition gratuite de salles et/ou si la ville d'Albi a pris en charge des prestations techniques dans le cadre de ces mises à disposition.

Date	Événement	Lieu(x) mis à disposition	Valorisation de la mise à disposition gratuite des murs (*)	Nature des prestations techniques prises en charge par la ville	Valorisation des prestations techniques prises en charge par la ville (*)

(*) Ces valorisations doivent être reportées dans le compte 862 du budget de l'association (partie 5)

Quels ont été les faits marquants de la vie de votre association en 2019 (date, lieu(x), public touché, partenariats) ?

Quels sont les grands temps forts de votre association prévue en 2020?

Votre association prévoit-elle de participer aux événements suivants :

- Nuit pastel
- Fête de la musique
- Journées du patrimoine
- Fête des associations 2020

IMPORTANT : Joindre les comptes détaillés présentés à votre assemblée générale qui doivent faire apparaître le résultat de l'exercice ainsi que le report à nouveau (cumul des résultats passés)

AUTRES INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

Montant du report à nouveau de n-1 vers n (dernier compte transmis) :.....€

Montant de la trésorerie au 30/06/2019:€

Crédits bancaires restants au 30/06/2019:€

Signature

Fait à Albi, le

Nom et qualité du signataire